FEDERATION CFTC CMTE

LA COMÈTE

Bimestriel
Mai-Juin/Juillet 2011 N°51
Prix : 1 €

Spécial 4ème Congrès fédéral de La Rochelle

Fédération Chimie - Mines - Textile - Energie

ASSISTANCE ET CONSEIL – CABINET RENÉ GRISON

L'expertise-comptable au service des comités d'entreprise
et des Instances Représentatives du Personnel

PARTENAIRE DE LA FÉDÉRATION CFTC-CMTE

NOS MISSIONS LÉGALES

(rémunérées par l'employeur)

- L'examen annuel des comptes
- L'analyse des comptes prévisionnels
- Opérations de concentration
- L'assistance dans l'exercice du droit d'alerte
- L'assistance en cas de licenciement collectif pour motif économique

NOS MISSIONS CONTRACTUELLES

(rémunérées par le budget de fonctionnement du CE : 0,2 %)

- Comptabilité du comité d'entreprise
- Audit et conseil auprès des représentants du personnel
- Formation comptable et financière des membres du comité d'entreprise

Pour plus d'informations concernant nos missions :

Retrouvez nos experts sur le stand
ASSISTANCE ET CONSEIL – CABINET RENÉ GRISON,
à l'occasion du IVème Congrès de la Fédération CFTC-CMTE, à La Rochelle,
du mardi 17 au jeudi 19 mai 2011

Consultez notre site Internet : **www.expert-ce.fr**

René GRISON
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes
06 87 76 29 10
rene@grison.org

Christian MENARD
Directeur de mission,
Conseiller Prud'hommes CFTC
06 79 14 97 07
christian.menard@club-internet.fr

SOMMAIRE

- **Éditorial** Page 4
- **SPÉCIAL 4ème CONGRÈS** Pages 5 à 15
- **Actualité Sociale**

Page 17 – La Réforme des Retraites : conséquences sur les prestations versées par l'ANGDM

Page 18 – Le Régime Minier, les actions et manifestations...

Page 19 – C'est déjà demain ! Le nucléaire...

Page 20 – La filière raffinage

Pages 21-22 – Négociation annuelle obligatoire au CEA
– Accord «Intéressement» au CEA

Page 23 – Elections : Rien n'est inéluctable !
– Tentative de suicide à GDF SUEZ

Pages 24-25 – Forum CFTC Branche Pharmacie
– Négociation annuelle obligatoire à ISS Hygiène et Prévention

- **La Vie du Mouvement**

Page 26 – AG du Secteur du Douaisis

LA COMÈTE

Organe bimestriel de la Fédération CMTE
CHIMIE-MINES-TEXTILE-ENERGIE

Directeur de la Publication :
Francis OROSCO

Rédaction Administration :
Martine ULTSCH
49, Rue Nicolas Colson - BP 70074
57803 FREYMING-MERLEBACH
✆ 03 87 04 49 85
FAX : 03 87 04 55 73
lacometecmte@wanadoo.fr
www.syndicat-cftc-cmte.fr

C.P.P.A.P : 0211 S 05940
I.S.S.N. : 1624-9372

Prix au numéro : 1 €
Abonnement annuel : 6 €
de soutien : 15 €

Dépôt légal :
3ème trimestre 2011

Imprimerie Sarregueminoise
✆ 03 87 98 07 37
Chemin des Tuileries
Route de Nancy
BP 20004
57211 SARREGUEMINES Cedex

Photo de couverture :
La salle du congrès
Le nouveau Conseil fédéral

Merci de faire parvenir vos changements d'adresse à la Rédaction

Nos devoirs de vacances...

Nous avons encore à l'esprit notre Congrès de La Rochelle avec son bilan et ses perspectives. Nous avons tous pris à cette occasion de bonnes résolutions et nous nous sommes fixés des priorités.

Le Conseil Fédéral nouvellement élu a rapidement tiré les enseignements de notre congrès et mandaté le Bureau Fédéral sur les missions jugées essentielles comme la **R**eprésentativité, l'**O**rganisation et la **C**ommunication.

Sans plus tarder, chacun, conscient de ses responsabilités, s'est rapidement mis au travail avec beaucoup de volontarisme et de pragmatisme.

L'actualité nous a d'ailleurs rappelé, si besoin était, l'ampleur du travail à effectuer dans chacun de nos secteurs respectifs.

A cet égard, le débat qui s'ouvre sur le nucléaire sera à n'en pas douter au cœur de la campagne présidentielle de 2012. Nous prendrons à la rentrée un certain nombre d'initiatives autour de cette question centrale.

En outre, les milliers d'emplois de visiteurs médicaux menacés dans le secteur chimie devront être au centre des préoccupations de notre Fédération. Nous devrons être au côté de ceux qui œuvrent sans relâche pour préserver ces emplois.

Par ailleurs, les actions que nous menons pour sauver le régime minier montrent l'implication de notre Fédération pour un secteur qui nous a tant donné.

Enfin, je n'oublie pas notre secteur textile qui voit chaque année la fermeture de sites, des délocalisations, des restructurations et in fine des suppressions d'emplois.

Comme vous le voyez, la Fédération sera aux premières loges de l'actualité sociale et la rentrée de septembre sera particulièrement intense.

Aussi, permettez-moi de vous souhaiter de bonnes vacances bien méritées pour vous et vos proches mais n'oubliez pas ceux qui ont besoin de nous. Il s'agit en quelque sorte de nos devoirs de vacances pour préparer cette rentrée sociale si riche.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Francis OROSCO
Président fédéral

Spécial 4ème Congrès fédéral

La Fédération CFTC-CMTE a choisi de tenir son 4ème Congrès à La Rochelle, très belle ville portuaire aux 1000 ans d'histoire.

Le lieu choisi est en adéquation avec le slogan adopté pour ouvrir la voie vers l'avenir : « **LE BON CAP VERS DE NOUVEAUX DÉFIS** ».

Mardi 17 mai

C'est ainsi que Bernard MERTEN, le Président de la décennie, ouvre le Congrès avec un discours empreint d'émotion. Comme il le dit avec humour « c'est ma dernière tournée », il passe la main à une équipe prête à assumer dans de bonnes conditions l'avenir de la Fédération et à relever tous les défis.

Bernard a tracé la route non sans difficultés et conflits mais avec un résultat non négligeable qui démontre que la persévérance porte toujours ses fruits.

Les efforts financiers consentis ont été importants pour améliorer le fonctionnement de la CMTE, tant en embauchant du personnel que dans l'achat des locaux à PANTIN dont la CMTE sera propriétaire dans 15 ans. Tout a été fait et sera fait pour optimiser le rayonnement de la CFTC-CMTE ; le journal qu'il ne faut pas oublier d'alimenter en articles, car tous les secteurs et branches ont des informations à faire paraître, il en va de même pour le nouveau site internet qui est en cours de finalisation.

Il met l'accent sur une présence féminine exceptionnelle à ce Congrès. Il adresse ses remerciements à tous ceux qui ont fait grandir la CMTE dans l'esprit CFTC ; ceux qui nous ont quittés sans l'avoir voulu, ceux qui ont choisi de partir pour des raisons diverses, mais aussi ceux qui nous ont rejoints en cours de route. Il remercie également l'équipe d'organisation de ce congrès, le personnel, les partenaires et les représentants de l'Union Départementale pour leur accueil.

Il souhaite à la nouvelle équipe de prendre le BON CAP et de relever les défis, dont celui de la représentativité, en résistant aux turbulences, en faisant prévaloir la notion de solidarité et de confiance envers et contre toute menace. La CFTC a toute sa place et sa légitimité dans notre société. Il faut relever les défis électoraux par un travail militant sur le terrain et le respect de la dignité humaine, car l'être humain doit être au cœur de toute préoccupation !

Il site Jean BORNARD qui disait « pour le réaliser, il suffit de le vouloir ! ».

Il félicite Jacques VOISIN et le Bureau confédéral d'avoir choisi La Rochelle pour se réunir et d'honorer notre Congrès de leur présence.

Bernard est un homme qui va de l'avant et c'est dans ce sens qu'il souhaite à la nouvelle équipe en charge de la Fédération, **BONNE CHANCE, BON VENT, BON CAP VERS LES NOUVEAUX DÉFIS** ».

Il déclare ouvert le 4ème Congrès de la CMTE.

Le Congrès peut commencer et Bernard fait passer au vote du règlement intérieur. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il passe ensuite le micro au Président de l'Union Départementale 17 qui nous accueille dans cette très belle région Poitou Charente, ô combien sinistrée lors de la tempête Xynthia en février 2010. Celui-ci remercie la Fédération d'avoir choisi la Résidence La Fayette, en partie détruite lors de la catastrophe, pour tenir son congrès.

La CFTC est peu représentée en Charente Maritime et peine à se développer dans une région peu industrialisée et vieillissante. Le Président de l'UD lance un appel à la Fédération pour un partenariat qui ferait grandir la CFTC dans cette région où seule la CFTC Santé est représentée en force et le commerce dans une moindre mesure. C'est avec fierté qu'il constate que la CFTC-CMTE est une Fédération forte, combative et en expansion.

C'est à Madame Sabrina LACONI, adjointe au Maire de La Rochelle, de dire quelques mots d'accueil. Elle exprime son plaisir à recevoir dans sa ville la Fédération CFTC-CMTE regroupant quatre secteurs aussi divers fédérés avec succès pour la défense des salariés.

Le Congrès se poursuit par la mise en place du bureau de vote et un appel à candidature pour la commission des mandats. Serge BRETTAR, rapporteur de cette commission, prend la parole et en présente les membres ainsi que le travail effectué. Il rappelle les règles à respecter pour pouvoir accéder au vote lors du congrès et explique de quelle façon est calculé le nombre de voix auquel a droit chaque syndicat.

Une projection est faite pour visualiser le nombre de voix par secteur et par syndicat.

Bernard MERTEN demande une grande souplesse et une certaine tolérance au vu des difficultés rencontrées par les syndicats lors de la mise en place du circuit unique et d'INARIC.

Certaines incohérences sont constatées entre le nombre d'adhérents dans INARIC et ceux retenus pour le calcul des voix, c'est Alain MARSY qui s'en fait l'écho.

Les mandataires sont appelés à récupérer leurs mandats de vote pendant la pause matinale.

A la reprise du congrès ordinaire, celui-ci est suspendu, Bernard MERTEN, le Président de séance, déclare ouvert le Congrès extraordinaire et passe la parole au Secrétaire général, Olivier PAULET, pour son exposé sur la modification des statuts de la Fédération.

Un impromptu ! Sandrine, Militante CFTC, fait lecture avec conviction d'un texte évocateur sur le statut du travailleur, la place et les prérogatives du délégué syndical CFTC dans le respect de la dignité de la personne.

Spécial 4ème Congrès fédéral

Après cette courte mais enrichissante interruption, Olivier peut reprendre le cours de la présentation des statuts. Il demande à Serge BOULINGUEZ, Rapporteur de la commission des amendements, de faire lecture des 10 demandes parvenues à la Fédération dont une partie seulement sera recevable.

Le projet des statuts de la Fédération sera proposé au vote du Congrès, le mercredi 18 mai.

Pour clore les travaux de la matinée, la parole est donnée à Jean-Michel BERNARD, vice-Président chargé des partenariats, qui laisse à chaque partenaire l'occasion de se présenter. Une salle leur était réservée où chacun a pu exposer son stand, donner des explications sur son activité et renseigner ceux qui le souhaitaient. Ces partenaires ont permis, par leur contribution financière, la tenue de ce Congrès et un certain nombre d'entre eux le font tout au long de l'année, notamment pour la Comète. Une double page leur est consacrée dans ce journal pour les en remercier. Il faut rendre un hommage particulier à Jean-Michel BERNARD qui accomplit un excellent travail dans la recherche de nouveaux partenaires et surtout dans la négociation des conventions.

A la reprise des débats en début d'après-midi, une discussion s'instaure au sujet des mandats de vote attribués à chaque syndicat. Plusieurs d'entre eux ayant payé leurs cotisations s'inquiètent de ne pas retrouver le nombre de voix qui leur revient de droit. Des solutions seront trouvées afin que chacun y retrouve ses billes.

On montre du doigt INARIC qui est l'outil incontournable dans la gestion des cotisations. Certes, des problèmes informatiques n'ont pas facilité la tâche aux syndicats, mais il faut impérativement que les cotisations soient rentrées dans INARIC et la Confédération s'emploie à régler au plus vite tous les problèmes de fonctionnement résiduels.

Jean-Michel BERNARD, Président de séance, passe le micro à Olivier PAULET, Secrétaire général, pour la présentation du rapport d'activité des trois années passées.

La rédaction de ce rapport a pu se faire, en partie, grâce à la contribution des quatre secteurs ainsi que des commissions de la Fédération. Merci à eux.

Olivier salue son prédécesseur en cours de mandature, Jean-Michel CERDAN, pour le travail qu'il a effectué et dresse un constat de ces 3 années.

Depuis le Congrès de La Napoule, de nombreuses difficultés ont jalonné le chemin que s'était tracé la CMTE. La Fédération a tout de même réussi à maintenir son unité et ses équilibres grâce à la solidarité des secteurs qui en sont le ciment, mais aussi à son personnel qui a permis de maintenir la continuité des missions.

L'activité détaillée des quatre secteurs de la Fédération, Chimie, Mines, Textile et Énergie est ensuite présentée.

La crise économique a touché de plein fouet la population et les salariés. Dans ces périodes troubles, il faut plus que jamais faire entendre la voix de la CFTC ; l'action dans chaque secteur repose sur une Fédération forte et structurée avec un appui logistique indispensable. La Fédération est là pour apporter son aide et son soutien.

Le dialogue social est à sens unique, le gouvernement ne joue pas le jeu. Malgré les nombreuses manifestations, les syndicats peinent à se faire entendre par nos gouvernants.

Chaque secteur d'activité doit faire face à des restructurations, fermetures, plans sociaux, la présence indéfectible de la CFTC dans les entreprises et sur le terrain porte ses fruits. Soit, les résultats aux élections sont disparates, mais restent majoritairement positifs et encourageants. Un travail de terrain efficace porte toujours ses fruits. L'enjeu de la représentativité est primordial et il ne faut jamais baisser sa garde.

La présentation du rapport d'activité se poursuit par l'activité des Commissions fédérales.

Jean-Michel BERNARD, en tant que responsable de la Commission Communication, nous fait part de l'activité des trois années passées et remercie tous ceux qui ont contribué à son bon fonctionnement, par une participation assidue aux réunions régulièrement tenues, par la diffusion sur le site fédéral et par email d'informations, de tracts et la contribution au journal La Comète. Il remercie à nouveau les partenaires présents au Congrès.

Dominique VILLERS poursuit pour la Commission Développement, un thème très vaste déjà repris dans les secteurs. C'est une raison pour laquelle elle ne s'est réunie pour ne débattre que de thèmes bien ciblés comme la représentativité, les élections, les risques psychosociaux entre autres sujets importants dans le développement des organisations syndicales. Cette commission ne sera pas maintenue en l'état, mais une réflexion sera menée pour en optimiser le fonctionnement.

La Commission Économique, représentée par Raphaël MARGHERITA, a traité un grand nombre de dossiers d'actualité qui ont permis d'alimenter également le site internet. Mais les sujets traités pouvaient à un moment donné rentrer dans les champs de compétence des secteurs et il était important de laisser à ceux-ci la possibilité d'approfondir les sujets qui les concernaient prioritairement. Ceci étant, il faut mener une réflexion de fond sur la nécessité de pérenniser

Spécial 4ème Congrès fédéral

cette commission en l'état ou de créer des groupes de travail.

La Commission Europe/International, représentée par Francis OROSCO, a réalisé un fructueux partenariat tant au niveau européen que mondial, notamment avec la Chine, afin de promouvoir le syndicalisme à la française et en particulier le syndicalisme CFTC. La Fédération dans le cadre de la Commission a participé à de nombreux échanges sur le plan international. L'EMCEF (Fédération Européenne des Mines, Chimie et Energie) a octroyé deux sièges titulaires et suppléants à la CMTE, ce qui a permis à notre Fédération de participer à de nombreuses négociations d'accords européens ou français finalisés par notre signature. Francis se félicite de cette collaboration avec l'ensemble des membres et partenaires de la Commission et les en remercie chaleureusement.

Corinne LEGRAND, pour la Commission Formation, expose les réalisations des trois dernières années. Sa motivation est sans faille, « Il faut donner l'envie d'avoir envie », promouvoir la formation syndicale auprès des salariés, adhérents, militants, sur le terrain, être à l'écoute de chacun et des problèmes récurrents qui minent nos entreprises. La formation syndicale est un outil indispensable qu'il faut promouvoir, elle est une aide précieuse au quotidien dans l'entreprise pour chaque militant de terrain, pour le développement de la CFTC. Chaque année un plan de formation a été mis en place, des dossiers de stagiaires ont été constitués, la recherche de lieux, de formateurs et de matériel ; cela représente un travail conséquent. Corinne remercie tous ceux qui lui ont fait confiance et qui ont œuvré avec elle dans le cadre de la formation. « Que vous soyez en section ou isolés, nous sommes là pour vous aider ».

Jean-Claude NEU prend la parole pour la Commission Fichier et présente le travail réalisé ces trois dernières années. 2010 a été l'année de la mise en place du circuit unique, non sans difficultés. La gestion des syndicats passera inévitablement par INARIC, ce sera le seul moyen à tous les niveaux d'avoir une vision claire du nombre d'adhérents et du nombre de syndicats de notre Fédération. Un fichier est en perpétuel mouvement, les modifications à apporter sont quotidiennes. Il est important de répercuter à la Fédération tout changement au niveau des syndicats, modification des statuts, tenue des assemblées générales etc. Le travail réalisé est considérable, Jean-Claude remercie Serge HENNUY qui l'a précédé dans cette tâche. Il remercie également tous ceux et celles qui l'assistent dans sa fonction de Référent Fichier et contribuent au bon fonctionnement de cette Commission.

Olivier PAULET confirme qu'une gestion pointue des syndicats de la Fédération est indispensable pour son avenir et son évolution. Il faudra s'adapter aux règles confédérales.

Nous finirons par la Commission Juridique représentée par Pierre RUBECK. Celle-ci est composée d'un correspondant pour chaque secteur. Le travail accompli, tant par les correspondants que par le pôle juridique est considérable. De nombreux dossiers traités avec succès ont été un vecteur d'adhésions. Une collaboration fructueuse avec la Confédération devra jouer un rôle essentiel dans le futur. La défense des intérêts des salariés est sans aucun doute une source importante d'adhésions nouvelles. C'est un défi à relever tous ensemble avec les moyens financiers et humains indispensables pour faire grandir la CFTC.

Dans la continuité du rapport d'activité, le Congrès procède au vote des statuts à l'unanimité.

Les syndicats sont appelés à présenter leurs demandes d'intervention sur le rapport d'activité. Les sujets abordés concernent entre autres le Service juridique des IEG, la Formation, la représentativité et ses conséquences, les résultats aux élections dans les entreprises. Chaque intervenant exposera son point de vue avec conviction.

Les réponses seront apportées respectivement par Pierre RUBECK, Corinne LEGRAND, Olivier PAULET et Francis OROSCO.

La séance des questions/réponses a été interrompue par l'arrivée d'une invitée de choix, la vice-Présidente du Conseil Régional de Poitou Charente, Madame Maryline SOMONÉ. Elle a souhaité la bienvenue à notre Congrès à La Rochelle et a affirmé l'attention particulière que portent le Conseil régional et sa Présidente à la représentativité et aux syndicats sans discrimination aucune. Dans cette période difficile pour l'emploi, il faut œuvrer ensemble avec les syndicats pour améliorer le sort des salariés et donner un avenir à notre jeunesse.

Le Congrès la remercie pour sa présence et poursuit cette première journée par les questions/réponses.

Pour finir, Alain MARSY, pour la Commission des Mandats fait lecture des résultats du calcul des voix par syndicat. Un débat s'instaure et au final tous les syndicats ayant payé leurs cotisations pourront voter !

Bernard MERTEN pour détendre l'atmosphère, nous fait un cours sur l'emploi du pronom indéfini…

« Il était une fois quatre individus qu'on appelait tout le monde, quelqu'un, chacun et personne.

Il y avait un important travail à faire et on a demandé à tout le monde de le faire.

Tout le monde était persuadé que quelqu'un le ferait.

Chacun pouvait l'avoir fait, mais en réalité personne ne le fit.

Quelqu'un se fâcha car c'était le travail de tout le monde !

Tout le monde pensa que chacun pouvait le faire et personne ne doutait que quelqu'un le ferait.

En fin de compte, tout le monde fit des reproches à chacun parce que personne n'avait fait ce que quelqu'un aurait pu faire.

MORALITÉ

Sans vouloir le reprocher à tout le monde, il serait bon que chacun fasse ce qu'il doit sans nourrir l'espoir que quelqu'un le fasse à sa place

Car l'expérience montre que là où on attend quelqu'un généralement on ne trouve personne ! »

Spécial 4ème Congrès fédéral

La représentativité est au cœur du débat et provoque de nombreuses interventions, notamment celles de Laurent BOUSQUET, Ghislain BOURBONNEUX et Dominique VILLERS pour les IEG.

Pour conclure, il faut combattre la loi sur la représentativité et en faire modifier les critères souvent injustes, car ce n'est pas parce que les résultats ne sont pas toujours à la hauteur que le travail de terrain n'a pas été effectué. La Fédération est présente pour soutenir et aider chaque syndicat à surmonter les difficultés et les obstacles afin de continuer à exister dans son entreprise et avoir droit à la parole.

Cette première journée se termine, elle fut riche en échanges et constructive.

En fin de soirée, après le repas, une petite distraction fut proposée aux congressistes. Un groupe local a enchanté avec les chants marins du répertoire de la chanson française et au-delà des mers, les spectateurs présents qui ont apprécié ce moment de détente.

Spécial 4ème Congrès fédéral

Mercredi 18 mai

Le Président de séance est Pierre RUBECK.

La journée commence par le vote du rapport d'activité approuvé par le Congrès.

Le rapport financier est présenté par Bernard MERTEN. Comme il l'a expliqué et pour répondre à de nombreuses interventions, ces comptes sont en cours de certification et la présentation faite aujourd'hui l'est à titre indicatif. Les comptes de la Fédération pour 2010 seront consultables sur

COSIMO. Dans un souci de transparence, la Fédération est tenue de faire certifier ses comptes par un Commissaire aux Comptes extérieur.

Il faut savoir que selon la loi sur la démocratie sociale, les comptes de toutes les organisations syndicales (Confédérations, Fédérations…) seront rendus publics et consultables.

De nombreux intervenants ont souhaité commenter cette présentation. Il en ressort que l'argent de la Fédération doit aussi et surtout être investi pour l'avenir, pour l'action syndicale, vers l'adhérent pour l'expansion de la CFTC. La solidarité est le maître mot, fédération veut dire mutualisation.

Après la Pause, Olivier PAULET présente les candidats au Conseil avec une projection sur écran.

Pierre RUBECK appelle les porteurs de mandats à se rendre au bureau de vote et explique les modalités afin qu'aucun bulletin ne soit considéré comme nul.

En début d'après-midi, la séance reprend sous la présidence de Dominique VILLERS.

Après avoir donné quelques explications concernant la soirée festive, il passe la parole à Olivier PAULET pour la présentation du projet d'orientation.

Représentativité
Organisation
Communication

sont le **ROC** sur lequel la Fédération va construire son avenir pour les trois prochaines années. **CHANGER POUR RESTER NOUS-MEMES.**

Les interventions sur ce projet d'orientation, dont celles de Jean ALESSANDRI et de Denis FLEURY, portent principalement sur le ROC qui ne sera une réussite que dans un travail collectif, dans la confiance et en portant haut les valeurs de la CFTC.

Un suivi devra être fait pour que ce ROC ne soit pas un vœu pieux mais se traduise dans les faits et les réalisations. Le passé doit servir à la construction de l'avenir, afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Bernard MERTEN informe le Congrès que la Confédération, après l'avoir refusé, devrait autoriser la création de syndicats d'entreprises afin d'être au plus près des salariés, ce qui va dans le sens du projet d'orientation.

Corinne LEGRAND regrette de ne pas trouver la formation dans le projet d'orientation. Elle défend avec véhémence ce pilier sur lequel se construit l'action syndicale dans les entreprises.

Olivier PAULET et Dominique VILLERS tentent d'apporter des réponses concrètes aux intervenants dont le souci principal reste la représentativité et les moyens à notre disposition pour mettre en place un dispositif qui permette à la CFTC de rester présente dans le paysage syndical français.

Gilbert LECHARDEUR se félicite des avancées constructives de la Fédération pendant les trois années qui ont suivi le congrès de La Napoule. Une feuille de route claire a été établie qui aidera la CMTE à relever les nouveaux défis.

Jean-Michel CERDAN défend le syndicalisme militant de la CFTC qui fait son identité, notamment la formation syndicale.

Raphaël MARGHERITA fait le constat qu'il y a moins de syndicats à ce congrès qu'au précédent. Effectivement le nombre d'adhérents est en baisse, mais moins de syndicats se déplacent, ceci peut être dû à un manque de communication, il faut redonner confiance. L'objectif est de faire avancer la CFTC tous ensemble.

Laurent BOUSQUET pose la question de la ligne de conduite politique de la Fédération en ce qui concerne la représentativité. Quelle attitude et quelles actions doivent adopter les militants dans des secteurs ou branches où ils ne sont plus représentatifs. Ne plus être représentatif ne veut pas dire ne plus être au service des salariés et des adhérents.

Spécial 4ème Congrès fédéral

Dominique VILLERS décrit la mission du militant national :

Proximité avec les salariés

Faire fonctionner les structures syndicales

Etre force de proposition dans les négociations de branches.

Une synthèse des différentes interventions sera faite et intégrée au projet d'orientation.

Olivier rappelle que le mot professionnalisation n'est en aucun cas péjoratif.

« Se professionnaliser, c'est permettre à chacun de développer des compétences syndicales, à cet égard la formation est un outil indispensable pour mieux répondre à la demande des salariés »

« Afin de mesurer l'avancement de la mise en place de la feuille de route, un bilan annuel sera fait et diffusé à l'ensemble du mouvement »

Ces deux points seront intégrés au projet d'orientation. Dans la foulée, Dominique VILLERS fait procéder à son vote qui s'effectue haut la main.

Pour faire la transition, le SNEPL CFTC, invité au congrès, fait une présentation succincte de son activité. Il s'agit du Syndicat National de l'Enseignement Laïque, qui aura plus de temps pour s'exprimer le jeudi 19 dans la matinée.

Le nouveau site internet

Pascal CERDAN, le prestataire en charge du nouveau site internet en fait la présentation détaillée. Il est encore en cours de finalisation et cette présentation n'est qu'un premier aperçu de ses fonctionnalités qui sont susceptibles d'évoluer selon la demande. Tout est fait pour le rendre convivial et simple d'usage. Tous les outils sont à portée de main pour faciliter la navigation.

Pascal s'est fait un point d'honneur à répondre aux questions de l'assistance. Les suggestions faites seront prises en considération afin de faciliter au maximum l'accès à toutes les rubriques.

Soraya KERKAR, du personnel AMAD de la CMTE, sera l'interface entre la Fédération et le prestataire en ce qui concerne la transmission des mises à jour du site.

Bien sûr, chaque secteur sera mis à contribution pour alimenter sa rubrique. Il s'agit de transmettre quotidiennement les informations à Soraya pour qu'elles puissent figurer sur le site en temps et en heure, tout en respectant un cadre de cohérence sous couvert de la Fédération.

Actuellement l'adresse du site est www.syndicat-cftc-cmte.fr

Après une courte pause, Alain MARSY fait lecture des membres élus au conseil fédéral, conseil qui se réunit dans la foulée pour élire le bureau. (ci-dessous, le bureau de vote)

Les élus par secteur sont :

CHIMIE

Liste A	Liste B
Ludovic MESSELOT	Eric ALESANCO
Joseph MUNICH	Louisette CHARROIN
Francis OROSCO	Jean-Claude NEU
Pierre RUBECK	Bertrand SCHREINER
	Jean-Marc SCHROETER

MINES

Liste A	Liste B
Hervé FLUET	Chantal BOURG
Eric GROH	Joane CANIVET
Gilbert LECHARDEUR	Robert JUTKOWIAK
Raphaël MARGHERITA	Francis LUCAS
	Alain OLEJNICZAK
	Patrice UREK

Spécial 4ème Congrès fédéral

TEXTILE

Liste A	Liste B
Paul FIASCHI	Anne-Marie GOUBAULT
Dominique JEANNETEAU	Dominique HERNANDEZ
Corinne LEGRAND	Béatrice ORDONNEAU
Edgar MENGES	Pascal PERRIN

ÉNERGIE

Liste A	Liste B
Jean ALESSANDRI	Jean-Michel BERNARD
Pierre CARRIE	Didier BEVALOT
Olivier PAULET	Jean-Luc DURAIN
Pascal THOMAS	Denis FLEURY
	Dominique VILLERS

(voir photo du conseil en couverture du journal)

Hommage à Bernard MERTEN

La soirée festive du mercredi 18 sera l'occasion pour le congrès de remercier Bernard MERTEN pour cette décennie passée au sein de la Fédération CMTE en tant que Président, son premier Président.

C'est Gilbert LECHARDEUR qui se chargea du discours honorifique avec l'humour et la verve qu'on lui connaît. Nous le reproduisons ci-après :

« Mon Cher Bernard,

Te voilà au terme de tes mandats de Président. Que de chemin parcouru depuis ton entrée dans la vie active, mais surtout ton parcours syndical, nous pourrons dire que c'est une belle carte de visite.

En 1967, tu adhères au Syndicat des Mineurs, deux ans plus tard, tu es élu délégué du personnel jusqu'en 1976, et ensuite Secrétaire du CE de la SSM de l'Est jusqu'en 1996.

Tu prendras la présidence de la FEMAC (Fédération Energie Mines et Activités Connexes). Il y a tout juste 10 ans, tu devenais le premier Président de la CMTE, quel challenge à relever, car c'était loin d'être gagné. Souviens-toi, même dans ta propre famille, il y avait des voix discordantes, un de nos anciens dirigeants dans un de ses discours disait « on ne marie pas la carpe et le lapin », s'il revenait au monde aujourd'hui, il serait bien surpris l'ami Charles !

Que l'on veuille ou non, la CMTE existe, il faut compter avec et cela en partie grâce à toi, à force de courage, de volonté et de ténacité, souvent brut de décoffrage, mais pas rancunier pour deux sous, c'est un trait de ton caractère qui est plaisant en toi, car tu es doué d'une certaine intelligence, tu peux être charmeur, mais comme on dit dans le Nord « tu pourrais endormir une couvée de singes » !

Bernard, les mineurs te disent MERCI pour tout le boulot que tu as fait pour le Syndicat des Mineurs, ils t'en sont reconnaissants, mais surtout pour notre CMTE que tu as su rendre crédible.

Tu connais la nouvelle équipe, je pense qu'elle continuera dans le sillon que tu as tracé. Nous savons que tu ne seras pas en retraite devant la télé à regarder « plus belle la vie », tu as encore tous tes mandats auprès de la « Conf » et aussi dans d'autres organismes et bien sûr un œil sur la CMTE qui restera ton bébé.

Bon vent, bonne continuation, bonne chance et vive la CFTC-CMTE. »

C'est très ému que Bernard remercia chaleureusement toutes les personnes présentes et celles avec qui il a partagé ces 10 années de dur labeur, mais de franche camaraderie pour la construction de notre belle et grande CMTE.

Spécial 4ème Congrès fédéral

Jeudi 19 mai

Toute bonne chose a une fin !

C'est ainsi que cette dernière matinée débute par la présentation du nouveau Bureau de la CMTE, par Bernard MERTEN.

Président
Francis OROSCO

Secrétaire général
Olivier PAULET

Trésorier
Eric GROH

Vice-Présidents
Paul FIASCHI
Gilbert LECHARDEUR
Pierre RUBECK
Dominique VILLERS

Secrétaire général adjoint
Raphaël MARGHERITA

Les secteurs Textile et Chimie se prononceront au prochain conseil pour la mise en place des Secrétaires adjoints les concernant.

Trésorier adjoint
Joseph MUNICH

Corinne LEGRAND est membre supplémentaire du bureau en tant que responsable formation.

Bernard remercie Jacques VOISIN d'avoir honoré notre Congrès de sa présence et lui donne la parole.

Dans son discours fédérateur, Le Président confédéral met en avant la nécessité de s'adapter aux contraintes imposées par l'État aux centrales syndicales et aux confédérations.

Cosimo et Inaric en sont le fruit. Rome ne s'est pas construite en une journée et tout est perfectible et évolutif. Tout sera fait afin d'adapter ces nouveaux outils aux besoins des syndicats.

Il évoque également les craintes quant à la perte du pouvoir d'achat

et à la pérennité de notre protection sociale dans une société de plus en plus libérale qui met l'être humain au second plan. Ce ne sont pas les principes de la CFTC pour qui il doit être au cœur de toute préoccupation. La Confédération est dans toutes les négociations, même si les médias la boycottent. Elle œuvre au même titre que toutes les autres organisations syndicales pour le respect des droits des salariés. La CFTC se bat aussi pour que son droit à l'image dans les médias soit respecté d'une façon égalitaire.

« On ne touchera pas à ma liberté d'être CFTC ! »

Tout adhérent et militant doit poursuivre ce combat afin que notre CFTC vive et continue d'être présente partout pour faire passer son message et ses convictions.

MERCI à Jacques VOISIN pour sa présence et ses encouragements.

L'ordre du jour de la matinée se poursuit par une table ronde dont le thème choisi par le congrès est le pouvoir d'achat. Un thème récurrent dans toute sa diversité. Dominique VILLERS en détaille les sujets principaux qui ont été au cœur de la dernière campagne présidentielle de 2007. « Travailler + pour gagner + », mais où est le résultat ?

Le rôle de la CMTE, dans le cadre de ses compétences, est aussi de faire progresser les revendications, tant au niveau de la politique salariale, de la participation, dans le cadre du pouvoir d'achat ainsi qu'au niveau du prix des loyers et de la fiscalité.

Les intervenants ont mis en avant des sujets tels que ceux des travailleurs pauvres, du travail au rabais, des femmes ou hommes élevant seuls leurs enfants, des jeunes sans revenus ou à faibles revenus habitant chez les parents, sans qui ils seraient à la rue. Tous ces sujets sont au cœur d'un problème sociétal grave auquel il faudra trouver des solutions. La CFTC devra mener le combat syndical à la hauteur des enjeux et se faire entendre.

La CMTE a invité à son Congrès le Syndicat National de l'Enseignement Privé Laïque.

Notre Fédération a la chance de cohabiter et de collaborer avec le SNEPL-CFTC au 128 Avenue Jean Jaurès.

Spécial 4ème Congrès fédéral

La délégation composée des responsables du Syndicat, Hélène, Marie et Pierre, a fait le déplacement jusqu'à La Rochelle à notre congrès pour nous faire une présentation détaillée de son activité.

Son rôle au niveau national :

Elaborer, suivre, interpréter les conventions collectives et négocier au niveau des branches professionnelles.

Son rôle au niveau de l'entreprise :

Informer les salariés de leurs droits, les informer des modifications de leur convention collective, négocier les protocoles électoraux (DP, CE, DUP), aider à la constitution de listes électorales SNEPL, désigner et accompagner le délégué syndical dans sa mission.

Ils sont à votre disposition pour :

Vous informer et vous conseiller

Vous faire bénéficier d'une formation

Vous assister juridiquement

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site : www.snepl.fr

Olivier reprend la parole pour un court moment afin de nous parler du Rapport d'Orientation dans lequel il souhaite que le slogan de Jacques VOISIN « Touche pas à ma liberté… » trouve toute sa place, tout comme les thèmes moteurs que sont le pouvoir d'achat, la représentativité et les droits sociaux, santé, sécurité, prévoyance. Il sera publié dans la prochaine Comète, n'étant pas encore validé par tous les syndicats.

En conclusion de ces 3 jours de Congrès, c'est Francis OROSCO, le Président fédéral nouvellement élu, qui aura l'honneur de dire le mot de fin du 4ème Congrès de la CMTE.

C'est avec émotion et plaisir qu'il s'adresse à l'assemblée et remercie le Conseil fédéral de la confiance qu'il lui accorde.

Il rend un hommage appuyé à Bernard MERTEN qui l'a précédé et lui a ouvert la voie, ainsi qu'aux anciens et à ceux, disparus trop tôt (Czeslaw, Jean-Luc…), qui se sont investis pleinement dans la construction de la Fédération.

Il faut toujours mieux faire, améliorer et optimiser le fonctionnement interne de la Fédération ainsi que son rayonnement vers l'extérieur, la communication et les services à l'adhérent.

Le but principal est d'augmenter l'audience de la CFTC pour satisfaire aux critères de la représentativité.

Francis se fera un point d'honneur à rester disponible et à l'écoute de tous pour faire progresser la CFTC, en respectant l'héritage laissé par tous nos anciens et en particulier les valeurs de la CFTC.

Il remercie chaleureusement le personnel de la Fédération pour son travail, les militants et tous ceux qui ont contribué au bon déroulement du congrès, sans oublier les partenaires qui nous ont démontré l'intérêt qu'ils nous portent par leur présence à nos côtés.

Un grand merci également au personnel de la Résidence La Fayette pour sa gentillesse et sa disponibilité.

Merci à tous ceux qui ont fait de ce congrès une réussite.

«Ensemble, nous pourrons relever tous les défis»

Pour conclure, il propose Bernard MERTEN en qualité de Président d'Honneur, une initiative du nouveau Conseil unanimement applaudie par les congressistes.

Ce 4ème Congrès est une réussite. Il a donné à chaque syndicat participant l'opportunité de mettre à plat ses idées, ses souhaits, ses suggestions, ses espérances. N'oublions pas les coups de gueule nécessaires pour un équilibre démocratique ; un Congrès sans avis contestataires n'est pas un Congrès. Il permettra de repartir sur des bases saines avec les leçons du passé et les projets d'avenir, en prenant

LE BON CAP VERS DE NOUVEAUX DÉFIS

VIVE LA CFTC-CMTE !

Martine ULTSCH

Spécial 4ème Congrès fédéral

...ainsi qu'à tous ceux qui nous soutiennent tout au long de

APRIONIS - CABINET RENÉ GRISON - NOVALIS TAITBOUT
VAUBAN HUMANIS - AG2R LA MONDIALE - HARMONIE MU
JEUNER - DELTA OBJETS - CCAS EDF GDF - RÉUNICA PRÉV

MERCI aux partenaires qui nous ont accompagnés lors de ce Congrès...

l'année

- MUTUALITÉ FRANÇAISE - MALAKOFF MÉDÉRIC - TUELLES - CABINET APEX - MACIF - CHÈQUE DÉ-VOYANCE - OCIRP - TOTAL

Et si l'on s'accordait sur le dialogue social ?

Plus de 160 000 entreprises nous font confiance
pour animer et développer leur dialogue social.
Notre culture est paritaire et innovante. Elle nous permet
de comprendre et de répondre aux attentes de chacun.

Pour nous contacter : partenairesociaux@novalistaitbout.com
novalistaitbout.com

NOVALIS

oko • Crédit photo : Corbis

La réforme des retraites...

les conséquences sur les prestations versées par l'ANGDM

La Loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites et l'accord ARRCO/AGIRC du 18 mars 2011 a des conséquences sur les prestations versées par l'agence à plus de 13 000 ayants droit issus des différentes substances minières.

Cette mesure sera applicable dès le 1er juillet 2011.

RAPPEL

La retraite du régime spécial des mineurs est calculée en deux parties :

- la retraite CAN payée mensuellement, celle-ci n'est pas concernée par la réforme des retraites
- la complémentaire ARRCO/AGIRC dans certains cas est concernée par la réforme des retraites.

Après analyse, il en ressort que l'ensemble des textes et protocoles que l'agence est tenue d'appliquer est autoporteur dans la mesure où il prévoit le versement des prestations jusqu'à l'obtention du taux plein au titre de la retraite complémentaire.

En conclusion, les dates d'ouverture des droits à la retraite anticipée et au raccordement restent inchangées, seule la date de fin de l'allocation de raccordement sera modifiée.

Incidences pour les ayants droit

La réforme des retraites prévoit un relèvement progressif de l'âge pour bénéficier de la retraite complémentaire à taux plein sans coefficient d'abattement (voir Comète n°49 de janvier 2011). Elle entraîne une prolongation du versement servi par l'agence, notamment l'allocation de raccordement, jusqu'à l'obtention du taux plein par l'intéressé en fonction de sa situation individuelle.

Pour les mineurs de fond

Une circulaire d'application de l'accord ARRCO/AGIRC a confirmé les dispositions particulières préexistantes pour les mineurs de fond. A ce titre, les mineurs qui ont accompli 30 ans de services miniers validés par la CANSSM, dont 15 ans au fond, pourront continuer à bénéficier auprès de l'ARRCO d'une retraite complémentaire liquidée sans abattement dès l'âge de 60 ans (dans les mêmes conditions qu'auparavant). 3203 ouvriers sont concernés.

Pour les Etam

A ce jour, l'AGIRC n'a pas fait connaître sa position sur ce sujet. 820 cadres sont concernés par cette mesure. L'agence va rencontrer prochainement l'AGIRC pour connaître sa position.

Pour les agents du jour

Tous les agents du jour seront concernés par la réforme des retraites au niveau des caisses complémentaires.

Incidences

Compte tenu des protocoles CdF régissant le RSRS, certains mineurs auront un manque à gagner du fait d'une prolongation de leur temps passé en raccordement. Cette mesure touche exclusivement les plus basses retraites uniquement pour les agents du jour du fait qu'ils ne sont pas concernés par la dérogation prévue pour les mineurs de fond par la circulaire de l'accord ARRCO/AGIRC du 18 mars 2011. En moyenne cette perte est estimée à environ 1000 euros/an.

La deuxième incidence pour ces agents est que s'ils ont cotisé des années dans le privé, elles pourront être validées comme le prévoit la nouvelle loi.

Il est prévu qu'une notification de droit soit adressée en temps utile à chaque intéressé pour les aviser de leur nouvelle situation. Une information sera communiquée aux ayants droit par l'ANGDM dans le prochain numéro d'Arc-en-Ciel.

Commentaire CFTC

La CFTC rappelle qu'en son temps elle avait dénoncé et combattu la réforme des retraites proposée par le Gouvernement.

Une fois de plus, elle considère que l'Etat n'a pas tenu ses engagements. Elle a insisté auprès de l'ANGDM pour que l'agence se substitue à la Loi et prenne en charge le RSRS (Régime Supplémentaire de Retraite des Salariés) afin que les agents ne subissent aucune perte financière jusqu'à l'application des nouvelles règles prévues par la Loi.

La CFTC a rappelé que l'ANGDM a été mise en place pour garantir tous les acquis de la profession.

La CFTC considère que le RSRS est un acquis et que les agents ne doivent pas être retardés pour sa validation.

Devant l'insistance de la CFTC, l'agence s'est engagée à étudier cette proposition. Celle-ci sera débattue lors de la prochaine commission du mois de novembre. La CFTC mettra tout en œuvre, afin que les agents ne soient pas pénalisés. Elle ne manquera pas de vous informer de l'évolution du dossier.

Raphaël MARGHERITA

Le Régime Minier...

Actions, manifestations, quel résultat ?

La délégation CFTC au CA de la CAN

Le 15 juin dernier, une action a eu lieu à la Caisse Autonome Nationale à Paris lors du Conseil d'Administration. Une délégation de chaque Fédération syndicale, dont la CFTC, a pu s'exprimer lors de ce CA et poser les revendications avec force et conviction quant aux mesures arbitraires prises par le Gouvernement concernant le Régime Minier.

La manifestation du 28 juin à Paris a été la conséquence directe de l'action du 15 qui n'a abouti à aucune garantie de discussion de l'interfédérale avec le Ministre Xavier BERTRAND en personne.

Environ 2500 agents des CARMI, affiliés, mineurs et syndicalistes se sont une fois de plus rendus à Paris dans le quartier du Ministère de la Santé pour manifester leur mécontentement.

Merci à la Fédération CMTE pour sa présence à cette manifestation et sa mobilisation au côté des mineurs.

A noter également la présence de quelques élus venus soutenir la cause des mineurs.

Une délégation a été reçue par M. AUTIER, collaborateur du Ministre.

Il en est ressorti «quelques avancées» :

- la garantie que les Fédérations seraient associées avant la sortie de tout texte réglementaire et/ou législatif ;
- une mesure sur les retraites dès 2011, à savoir 3 % pour atteindre 5 % en 2015 ;
- le maintien de 2 niveaux (national et régional) dans la gouvernance du régime minier jusqu'en 2013 ;
- une enveloppe financière adaptée pour compenser la suppression du 2-2b ;
- l'engagement du Ministre que l'emploi serait garanti sans mesure de mobilité imposée au personnel.

Un calendrier de négociations devrait être fixé rapidement.

Beaucoup de questions restent encore sans réponses concernant l'incidence des mesures envisagées sur les personnels.

La CFTC continuera à s'inscrire dans un processus de négociation plutôt que d'agitation. Elle reste ferme dans ses revendications et ne reculera pas.

Nous vous en tiendrons informés dans notre prochaine édition.

Martine ULTSCH

C'est déjà demain...

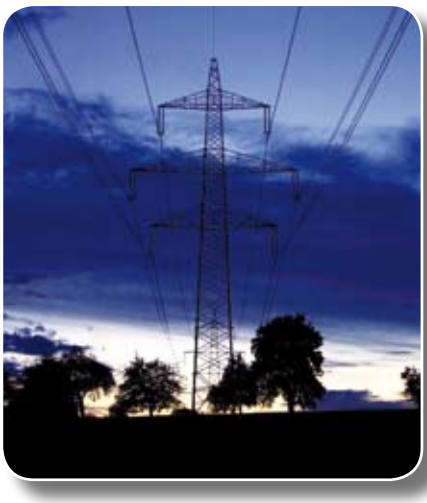

Le nucléaire au centre de l'élection présidentielle de 2012 ?

L'atroce réalité de FUKUSHIMA a évidemment mis en lumière un risque industriel et civil largement sous estimé et obligé nos décideurs à s'interroger ! Non pas sur le danger ou sur l'impact dans le tissu industriel français, mais sur le degré d'acceptation des populations sur le nucléaire civil.

Dans les années 1970, après le choc pétrolier, l'indépendance énergétique de la France était posée. Le choix du nucléaire était une vraie réponse. Malheureusement au fil du temps, les Français n'ont pas été jugés dignes de participer au débat. La représentation nationale elle-même ne fut pas associée à ce choix. Depuis des années, l'opportunité d'un débat sur l'énergie et les politiques énergétiques s'est présentée à plusieurs reprises. Les accidents des centrales de Three Mile Island et Tchernobyl auraient du amener une réflexion en profondeur. Le débat n'a pas eu lieu !

L'Europe, un espoir de débat ! la mise en place des différentes directives sur l'énergie (sommets de Nice et Barcelone) aurait pu permettre cette fois de vraies discussions sur cette question centrale ; hélas le seul angle d'attaque était le sacro saint refrain libéral « le démantèlement, la concurrence, ou comment permettre à une minorité de s'enrichir sur le bien commun ».

En France, l'opportunité d'un débat sur l'énergie et les politiques énergétiques surgit dans les années 90. Hélas, la communauté des bien-pensants, économistes de renom en tête, s'empare du sujet ! Quand les organisations syndicales et les associations d'usagers parlaient de besoins essentiels, d'accès à l'énergie pour tous, de sécurité des installations, d'indépendance énergétique, de formation des personnels d'études et de recherche, ils criaient « archaïsme, intérêts catégoriels » vantaient les merveilles du CAC 40 et revendiquaient le droit à s'enrichir indécemment.

De rendez-vous ratés en débats tronqués, la Fédération CFTC-CMTE n'a pu que constater l'indigence du débat. Alors si le débat doit enfin avoir lieu, nous entendons bien y participer, mais sur des bases sérieuses et des questions de fond.

- Quelle politique industrielle pour la France ?
- Quelle maîtrise en matière de sécurité ?
- Quelle politique d'emploi et de formation ?
- Quel budget pour l'étude et la recherche ?
- Quelle couverture et quels emplois pour les sous-traitants ?
- Quel avenir pour les électros intensifs ?
- Quel tarif pour les usagers ? …

La Fédération CFTC-CMTE ne peut se contenter d'un débat simpliste « **pour ou contre sortir du nucléaire** » car la réponse sera évidemment simpliste et à nouveau le débat n'aura pas vraiment eu lieu.

Pourtant cette question, c'est déjà demain !

Olivier PAULET

La filière raffinage

Une Table ronde sur la filière Raffinage en France a eu lieu le 22 juin 2011. Elle était consacrée à la définition des grandes orientations de l'action des pouvoirs publics face à la situation de la filière du Raffinage en France, en présence de M. Eric BESSON, Ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique. Les représentants CFTC étaient Jean ALESSANDRI et Didier BEVALOT.

Les organisations syndicales dont la CFTC ont été reçues par M. Eric BESSON, accompagnées de tous les acteurs du Raffinage Français.

La CFTC a fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

Notre organisation syndicale espère avoir été entendue et comprise par le Gouvernement notamment sur les 5 points suivants qui concernent :

1. *L'indépendance énergétique de la France*
2. *Les contraintes particulières des outils de Raffinage en France et en Europe. En effet, la fiscalité française est trop contraignante vis-à-vis des marchés européens et mondiaux*
3. *Le pilotage unique, c'est-à-dire, la possibilité d'analyser, de constater et d'influer d'une manière centralisée, en concertation avec tous les acteurs sociaux, sur les thématiques de l'emploi et du maintien de l'outil de travail*
4. *La recherche et le développement qui représentera le futur moteur de notre industrie*
5. *Le volet social :*
   - *Des négociations de branche sont entamées mais où le Gouvernement n'a pas donné l'impulsion nécessaire en particulier en ce qui concerne la reconnaissance de la pénibilité et du stress au travail. Il faudra que vous apportiez une attention plus accentuée sur la formation des salariés tout au long de leur carrière*
   - *La responsabilité sociétale de l'Etat nous paraît essentielle. La CFTC rappelle s'il le fallait que l'homme est avant tout au cœur des systèmes et au centre de l'entreprise.*

Nous resterons, Monsieur le Ministre, particulièrement vigilants sur les orientations que vous allez nous proposer. »

Conclusions de M. BESSON

ce plan repose sur 3 axes :

1. Agir en faveur de la compétitivité de la filière industrielle du raffinage français

- Assurer le succès de la réforme portuaire pour sécuriser l'approvisionnement des raffineries françaises
- Tirer toutes les leçons de la crise d'approvisionnement pétrolière d'octobre 2010
- Mettre en place toutes les conditions pour que le meilleur arbitrage entre enjeux économiques, industriels et sécurité puisse être atteint lors de l'élaboration des réglementations sur les risques industriels
- Promouvoir les investissements étrangers en France
- Promouvoir des règles communautaires favorables aux raffineurs
- Mobiliser nos partenaires européens pour une réflexion à l'échelle de l'Europe.

2. Assurer des débouchés pour les produits issus du raffinage

- Maîtriser le rythme d'incorporation du biocarburant pour permettre aux filières industrielles et agricoles de s'adapter.

3. Anticiper les restructurations et préserver l'emploi dans le secteur

- Renforcer sur les bassins concernés le dialogue entre industriels sur les aspects de ressources humaines
- Mettre en place un contrat d'études prospectives du raffinage
- Favoriser l'émergence de projets de reprise ou de projets industriels alternatifs lors des restructurations et contribuer à préserver l'emploi.

Jean ALESSANDRI

Didier BEVALOT

Négociation Annuelle Obligatoire au CEA

La Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) a été ouverte le 28 avril 2011. Dans le cadre de cette négociation plusieurs sujets ont été abordés.

Mensualisation du 13ème mois des salariés de l'annexe 2

Mandatée par le gouvernement, en 2011, la direction n'accordera aucune augmentation générale des salaires : 0 % d'augmentation de la valeur du point.

Elle a proposé :

- D'accorder aux salariés relevant de l'annexe 2 une augmentation de 1 % du 13ème mois, qui représentera 9,5 % du salaire mensuel (au lieu des 8,5 % aujourd'hui).
- De mensualiser ce 13ème mois.

Les organisations syndicales se sont déclarées hostiles à la mensualisation de ce 13ème mois, les salariés relevant de l'annexe 2 en début de carrière préférant percevoir ce 13ème mois en deux fois. Elles ont demandé que les salariés puissent choisir entre mensualisation ou les deux versements (la direction alimentant une ligne mensuellement). La direction a répondu que c'est un « travail que font très bien les banques ». Si la mensualisation est adoptée, la CFTC a demandé que la mise en place se fasse en décembre 2011, pour informer les salariés bien en amont.

La CFDT a demandé d'élargir cette augmentation de 1 % à la Prime Spéciale Cadre (PSC). Les autres organisations syndicales s'y sont associées, à l'exception de la CGT qui considère ces mesures comme une « aumône » et reste attachée à « l'augmentation du pouvoir d'achat de la valeur du point ». La direction va étudier cette proposition.

CET et PERCO

Concernant la demande de la CFTC de passer de 5 à 10 jours le nombre de jours de congés épargnés sur le Compte Épargne Temps (CET) pouvant être monétisés sur le Plan Épargne Retraite Collectif (PERCO), la direction a estimé que c'est une bonne mesure pour les salariés de plus de 50 ans et a proposé de mettre à la signature un avenant de révision de l'accord PERCO du 15 juin 2009.

Le SPAEN y a été favorable. La CFE-CGC a réservé sa réponse. La CFDT et la CGT sont contre.

De plus, sur la base d'un retour d'expérience de plus de 10 ans (depuis la mise en place de l'accord CET), la direction a dit être favorable à l'assouplissement de l'utilisation des jours épargnés (en réponse à la demande récurrente de la CFTC).

Acquisition d'actions AREVA par les salariés du CEA

La direction du CEA y travaille avec les ministères de tutelles.

Le projet prévoit la possibilité pour les salariés du CEA d'acheter des actions que détient le CEA et ce à tarif préférentiel (- 20 % du tarif pour le public) à placer sur le PERCO (avec un abondement du CEA ?).

Accord relatif à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Après plus de deux ans de négociation, la CFE-CGC, la CFDT et la CGT ont refusé de signer l'accord « égalité professionnelle », qui, dans le cadre de l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, intégrait les mesures en matière d'avantages familiaux (primes mariage, naissance, sur-salaires familiaux).

Après l'échec de cet accord, la CFTC a écrit à l'Administrateur Général du CEA pour lui demander d'appliquer unilatéralement certaines des mesures prévues : notamment la revalorisation des BAC et des BTS administratifs ainsi que la possibilité de travailler à mi-temps en cotisant à plein temps pour la retraite. L'Administrateur Général nous a répondu que nous devions revoir ces mesures avec le DRH.

La direction a donc proposé un nouvel accord « égalité professionnelle » en y retirant les mesures concernant les avantages familiaux. Le dispositif « avantages familiaux » fera l'objet d'une négociation spécifique, avec l'objectif d'aboutir à un accord d'ici la fin de l'année 2011.

Tarifs de restauration

Pour répondre à l'obligation de caler la participation minimale du salarié à 2,20 € (URSSAF), la direction va faire évoluer le système des tarifs de restauration.

Aujourd'hui, pour un déjeuner à 20 points :

- 52 salariés (coefficients de paiement inférieur à 260) paient 1,39 € (tarif A)
- 575 salariés (coefficients de paiement 260,5 à 308) paient 1,84 € (tarif B)
- Environ 5000 salariés (coefficients de paiement 308,5 à 411) paient 2,56 € (tarif C)
- Environ 11 500 salariés (coefficients de paiement supérieur à 411) paient 3,49 € (tarif D)

Les tarifs A et B sont donc inférieurs au montant de la participation minimale.

La direction a proposé de définir 4 nouvelles catégories en fixant un prix d'entrée à 2,20 € qui correspondrait à :

- 20 points pour les coefficients de paiement les plus bas
- 17 points pour une tranche de coefficients de paiement à définir
- 14 points pour une tranche de coefficients de paiement à définir
- 10 points pour une tranche de coefficients de paiement à définir

Il conviendra de lisser les effets de seuil, pour éviter que les augmentations individuelles puissent être totalement absorbées par l'augmentation du tarif de cantine.

Jean-Michel FILIPPI

Chargé de communication au SNEN/CFTC

Accord «Intéressement» au CEA

Le premier accord relatif à l'intéressement du personnel du CEA, signé le 27 juin 2008 par la CFTC, a été conclu pour une durée de trois ans (exercices 2008, 2009 et 2010 avec respectivement versement de l'intéressement en 2009, 2010 et 2011) et est arrivé à terme le 31 décembre 2010.

Dès le 16 mars 2011, la CFTC a adressé à l'administrateur Général un courrier dans lequel elle écrit « accueillir très favorablement la décision de la Direction de négocier un deuxième accord d'intéressement dans le prolongement du précédent » et renouvelle sa demande « d'identifier spécifiquement des jalons complémentaires dans les domaines de la qualité, de la sécurité, de l'environnement et du développement durable » et sa demande « d'engager annuellement au titre de l'intéressement un montant de référence approchant le seuil de 2 % de la masse salariale ».

Le 14 avril 2011, lors de la première réunion pour négocier le nouvel accord, la CFDT, défavorable à l'intéressement, a quitté la séance en déclarant qu'elle ne participerait pas à la négociation. La CGT, également défavorable, a dit qu'elle serait simplement observatrice.

Après trois réunions supplémentaires (les 28 avril, 12 et 14 mai), le projet d'accord présenté en consultation à la réunion du Comité National du 8 juin dernier définit les conditions suivantes :

Montant de référence annuel à distribuer

La Direction a retenu la proposition de la CFTC de calculer le montant de référence annuel à distribuer comme un pourcentage de la masse salariale, c'est-à-dire un pourcentage de la somme des montants des salaires bruts des personnels concernés par l'intéressement.

Pour les exercices 2011, 2012, 2013 couverts par l'accord, pour une note totale de 1000 points, ce montant est de 1,25 % de la somme des salaires bruts déclarés à l'URSSAF, hors intéressement, soit un montant de l'ordre de 11 M€.

Pour l'exercice 2011, ce montant est abondé de 1,5 M€.

Répartition de l'intéressement entre les bénéficiaires

Les droits individuels à l'intéressement sont répartis :

- Pour partie de manière uniforme entre les bénéficiaires, sous forme d'un « talon » à hauteur de 40 % du montant total distribué. Dans le précédent accord, ce talon était égal à 30 %.
- Pour la partie restante, proportionnellement à la rémunération mensuelle brute de référence temps plein (comprenant le salaire mensuel de base, la prime d'ancienneté ou prime individuelle, la prime spéciale cadre ou 1/12 du treizième mois au 31 décembre) et à leur temps de présence et de travail effectif. Les salariés à temps partiel dont le taux moyen d'activité est supérieur ou égal à 60 % ne sont pas concernés par la proratisation du temps de travail.

Butée de rémunération pour le plafonnement de la prime

L'accord précédent prévoyait une « butée » de la rémunération mensuelle brute de référence temps plein égale à 6 000 € : autrement dit, si la rémunération mensuelle brute de référence temps plein était supérieure à 6 000 €, alors elle était prise égale à 6 000 €.

Pour le nouvel accord, la CFTC a proposé d'augmenter cette butée. La Direction a accepté de la porter à 6 250 €.

Critères à retenir

Par rapport à l'accord précédent, les critères qui ont changé sont :

Tenue des jalons

Parmi les jalons du reporting mensuel de la Direction Générale (250 environ), une quarantaine identifiés QSE (« Qualité, Sécurité, Environnement et Développement Durable ») compte double dans le barème de notation.

La tenue des jalons donne la note cible maximale de 500 points.

GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)

À la demande de la CFTC, trois notes cibles retenues sont :

- 40 points pour le taux de réalisation des entretiens annuels.
- 30 points pour le taux de réalisation des revues de personnels.
- 30 points pour le taux de réalisation des actions réalisées suites aux revues de personnels.

Bonus Sécurité : la note cible passe de 50 à 100 points.

Comme dans le précédent accord, avec le bonus sécurité, la somme des notes obtenues peut atteindre 1 100 points.

A l'issue de la réunion du Comité National du 8 juin 2011, la CFTC, la CFE-CGC et le SPAEN-UNSA ont signé l'accord.

Jocelyne FERNANDO

Secrétaire Général du SNEN/CFTC

Rien n'est inéluctable !

La loi de démocratie sociale d'août 2008 concoctée par le Gouvernement actuel devait éliminer la CFTC du paysage syndical français. Et bien n'en déplaise, la CFTC continue d'être présente dans les entreprises et même mieux que cela, dans la Branche des IEG après le 9 % très encourageants de GDF SUEZ, un résultat significatif vient de tomber.

Dans l'entreprise TIRU, la CFTC vient d'obtenir plus de **20 %** des suffrages.

L'action de proximité de nos militants a permis de recueillir la confiance des salariés et nous saluons au passage l'investissement particulier de Philippe DAVY et de Jonathan CYRILLE dans cette section importante du syndicat EGF de la Région Parisienne.

La Fédération CFTC-CMTE reçoit juste après son congrès de La Rochelle le témoignage fort d'un potentiel de développement exprimé au travers de sa motion d'orientation. Ses choix et sa détermination s'en trouvent confortés.

Que chacun s'inspire de ce résultat pour une CFTC conquérante.

Rien n'est inéluctable !

Une nouvelle tentative de suicide à GDF SUEZ...

Une nouvelle tentative de suicide a eu lieu à GDF SUEZ SA, Direction des services informatiques sur le site de Lyon.

Notre Collègue Eric CHERON s'est immolé par le feu dans son véhicule.

Depuis la fusion en juillet 2008 de GDF et de SUEZ, le climat social s'est nettement dégradé. Un grand nombre de salariés n'a pas forcément trouvé sa place dans les nouvelles organisations et dans certaines directions les méthodes de management relèvent «d'un autre temps». Déjà il y a un an un collègue de la direction des achats avait mis fin à ses jours.

Par ailleurs, un processus de prévention des risques psychosociaux a été mis en place. Il réunit de hauts managers, des responsables du personnel ; Noël YVON, membre du CHSCT, est animateur dans le groupe «écoute».

Le CHSCT procédera à l'analyse de tout événement pouvant avoir un lien avec les risques professionnels, en premier lieu les accidents du travail mais aussi les suicides ; il s'agit d'une démarche d'analyse-prévention. Une cellule d'aide psychologique pour les agents de la DSI a été mise en place.

La CFTC et ses délégués sont à votre écoute, afin que ce traumatisme ne reste pas muré dans le silence, mais qu'il permette de porter au grand jour les éléments susceptibles de provoquer de tels actes.

Noël YVON

Forum CFTC à SÈTE du 23 au 25 mai 2011

C'est le lundi 23 mai, sous un soleil éclatant et un accueil « chaud » et chaleureux de l'ensemble des participants, qu'à débuté ce Forum CFTC.

A noter l'arrivée sous les applaudissements de 10 nouveaux adhérents SCHERING-Plough.

La CFTC ne cesse de se renforcer et l'Industrie Pharmaceutique obtient le remarquable positionnement de 1ère place au sein du secteur Chimie de la Fédération.

Chaque mois, nous participons aux réunions du LEEM et en fin d'année 2010 on a pu noter une certaine embolisation du fait de points importants type OPCA (organisme collecteur de finances pour les formations). De plus un nouvel OPCA «Défi» fait rejoindre la plasturgie à la Chimie et à la Pharmacie.

Nous sommes également très proactifs sur un point capital : la santé et la pénibilité au travail. Le décret enfin signé constitue une réelle opportunité que le LEEM va suivre.

Autre chantier nécessaire et fidèle, chaque année la CFTC s'implique fortement pour la négociation de la grille minima des salaires. Son objectif est négocier cette grille des minimas pour les façonniers, les prestataires,…etc

« Soyons assurés que l'industrie pharmaceutique n'a pas que des nantis ! »

Il faut donc continuer à défendre activement chaque année ce besoin.

Forte mobilisation du CPNEIS qui 3 à 4 fois par an fait le point sur l'état de l'emploi, les écoles de formation, les certificats qualifiants professionnels, que ce soit en production ou vente. En effet, on ne dénombre pas moins de 21 P.S.E. présentés en 2009 concernant plus de 4200 salariés. Il faut absolument être en veille sur tout ce que nous pouvons faire et échanger avec le LEEM afin de suivre les axes de progrès possibles : V.A.E. / cartes professionnelles délivrées, observatoire des métiers avec différents sites ouverts : leem-evolution.org (métiers passerelles) présenté aux entreprises le 15/06/2011.

Leem-apprentissage.org qui consacre par une répartition de fonds financiers pour les actions de formation. (formations dédiées aussi bien pour la production que pour les professionnels de santé : médecins, pharmaciens).

Tout cela dans le cadre d'une réunion tripartite. (LEEM / Organisations syndicales, et Ministère de l'Education Nationale).

Concernant la Prévoyance, APGIS acteur majeur effectue des bilans annuels. La CFTC conseille fortement que des propositions d'offres supplémentaires aux contrats soient sollicitées dans nos entreprises pour de meilleures prises en charge. (optique, dentaire, acupuncture, ostéopathie….).

Ce qui nous amène naturellement à vous parler d'un sujet qui nous tient à cœur :

La santé mais aussi notre implication envers le handicap

A cet effet, HANDI-EM, comité dont Eric ALESANCO, notre Trésorier du Syndicat National de la Pharmacie, nous apporte quelques éclairages : 300 Entreprises sont partenaires de HANDI-EM dont la vocation est le plus souvent, l'insertion, la dédramatisation et l'ergonomie.

Nous sommes la 1ère branche à avoir fait un accord dans ce sens.

Notre Forum CFTC, vous le voyez bien sûr, c'est vous informer des récentes données et aussi d'échanger sur vos préoccupations. Chacun a pu se présenter et préciser l'état des lieux de son Entreprise. Il est clair que visiteurs médicaux, spécialistes hospitaliers, directeurs régionaux, techniciens de laboratoires ou de production ; tous ont exprimé et déploré des perspectives d'avenir métier et des conditions de travail de plus en plus dégradées. Les plans sociaux nommés de façon hypocrite P.S.E. (plan de sauvegarde de l'emploi) sont des situations récurrentes.

La vague frôlant le tsunami, des licenciements boursiers amènent les IRP à être en situation de sollicitations extrêmes.

Le récent scandale du MEDIATOR a terni l'image de notre Industrie de façon conséquente.

Récemment, aux Assises du Médicament, nous avons essayé de faire bouger notre Syndicat, afin de faire cesser la notion d'image bafouée (cf : courrier Martin Hirsch)

Notre responsable de branche, Louisette CHARROIN, challenge ce point en attente d'une réponse ? Affaire à suivre !

L'Eté en plein cœur du Printemps en ce beau matin du mardi 24 mai nous réunit pour un sujet brûlant d'actualité :

Les risques psychosociaux

C'est avec joie et de façon fleurie que nous accueillons Sandrine MAGAGLI, psychologue clinicienne de la Société PREVENTIS.

Cette brillante présentation rend la salle très attentive et participative.

Là encore, notre Forum CFTC veut renforcer notre connaissance sur ces paramètres dramatiques où les enjeux humains sont parfois terrifiants et nécessitent de tous une écoute neutre et bienveillante.

Il faut aussi, au vu de l'ampleur de ce sujet, préparer et se mettre activement au travail pour la création de futurs accords spécifiques sur la santé au travail par le biais d'ANI (accord national interprofessionnel).

L'après-midi de ce mardi, nous accueillons le Cabinet Syndex qui nous présente tout l'intérêt du fonctionnement et rôle de l'Expert (CE / CHSCT).

Un autre atelier répond aussi aux besoins de nouveaux adhérents sur les bases essentielles à connaître (CE / DP /CHSCT).

La matinée du mercredi 25 mai s'est déroulée en 2 temps :

Stephan Miramon, APM chez Biocodex nous a donné un aperçu de son nouveau métier. La carte d'APM (Attaché à la Promotion du Médicament) n'est accordée qu'aux titulaires du diplôme de VM. Alors, un métier ? Non pas vraiment.

La différence avec le métier de Visiteur Médical est qu'il y a une partie du travail dédiée à la vente en pharmacie. Ce sont les produits qui sont présentés aux médecins et pour l'instant cela représente 20 % de son activité. Les avis sont partagés sur ce métier mais pour Stéphan, il apparaît comme une véritable bouffée d'oxygène dans son quotidien

Le Cabinet SYNDEX a clos ce Forum par les perspectives de l'avenir de la pharma.

Vaste sujet dont chacun peut choisir de voir le verre à moitié vide ou à moitié plein ! Aujourd'hui les grands groupes se portent très bien. Avec des excédents de 590 millions de dollars, ils se retrouveraient en 2015 avec 1 100 milliards d'excédents. Parallèlement, c'est l'industrie qui a le plus licencié ces dernières années. Quel paradoxe !!

Fini les blockbusters. Ces groupes s'ouvrent maintenant à la biotechnologie et s'installent sur des marchés émergents.

Ces trois jours d'échanges furent une réussite.

Saluons cette initiative annuelle qui nous fait nous retrouver.

Un grand merci à Pierre RUBECK, Président du Secteur Chimie, pour sa présence à ce forum et l'implication et le soutien du secteur.

Elisabeth HONNEGER

ISS Hygiène et Prévention

NAO 2011 !

La CFTC ainsi que les organisations syndicales ont engagé un bras de fer avec la Direction d'ISS France dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire.

Les syndicats, tous unis, ont fait des propositions successives qui n'ont pas trouvé d'écho favorable. Par conséquent, ils ont appelé à une grève reconductible les lundi 13 et mardi 14 juin. Tous les salariés ont pu manifester leur mécontentement devant leurs agences respectives et en Ile de France devant le siège au 12 rue Fructidor à Paris 17ème.

Après 4 jours de grève suivis par de nombreux salariés d'ISS France à Paris ainsi qu'à Marseille, Bordeaux, Nîmes, Lyon, Rennes, Reims, Compiègne, Dunkerque, La Rochelle, Marc en Baroeul, le Directeur M. LAVILLE est resté sourd aux revendications.

C'est le 20 juin qu'enfin une nouvelle journée de négociations avec la Direction et en présence de M. LAVILLE a pu avoir lieu. Ce n'est qu'au bout de la 3ème réunion dans cette même journée qu'un accord a été trouvé :

- 2 % d'augmentation du salaire de base pour les groupes 1 et 2 (niveau 1 à 8)
- Clause de revoyure en novembre 2011

Sont exclus ceux qui ont eu une augmentation individuelle début 2011.

Ces mesures sont applicables en juin 2011.

MERCI et BRAVO aux camarades grévistes CFTC qui prouvent une fois de plus que «**TOUS ENSEMBLE ON GAGNE !**»

AG du Secteur du Douaisis du Syndicat des Mineurs CFTC du Nord/Pas-de-Calais

C'est au local Joseph SAUTY Salle Léon BREVIERE à Pecquencourt que s'est tenue la 11ème Assemblée Générale des adhérents actifs et retraités CFTC des mineurs du Douaisis présidée par Serge BOULINGUEZ, Président du Secteur des Mineurs CFTC du Douaisis.

Laurent EUGENE, Trésorier de la section de Pecquencourt, souhaita la bienvenue aux participants et rendit hommage aux militants décédés avec une pensée particulière à Léon BREVIERE.

Serge BOULINGUEZ, après avoir félicité les adhérents pour leur fidélité, procéda au renouvellement du Conseil Syndical des Mineurs du Douaisis et fit un compte rendu des activités du Syndicat depuis la dernière assemblée générale. Il relata les différentes assemblées et manifestations auxquelles ont participé les militants durant l'année écoulée.

Claudine LEFEBVRE, administrateur à Identités Mutuelle, rappela la section MICOM et répondit aux interventions des participants.

Patrick PREAUX, Secrétaire du Syndicat des Mineurs CFTC Nord/Pas-de-Calais, évoqua la gestion des logements miniers par l'ANGDM, insista sur les propositions de partenariat entre Maisons et Cités, la CARMI et l'ANGDM afin d'améliorer les conditions de vie et aider nos ayants droit à rester le plus longtemps possible dans leur logement en les améliorant et en apportant des services supplémentaires pour confronter les aléas du grand âge (la moyenne d'âge est actuellement de 79 ans, ce qui représente 38 % de la clientèle).

Le problème des taxes d'enlèvement des ordures ménagères fut abordé pour les ayants droit logés par Maisons et Cités. La CFTC s'oppose à cette taxe qui doit être prise en charge par l'ANGDM comme dans les autres sociétés immobilières (SIA, LTO, etc). Les intérêts des personnes âgées et retraités ayants droit doivent être défendues avant tout.

Gilbert LECHARDEUR, Président du Syndicat des Mineurs du Nord/Pas-de-Calais et Administrateur de la Caisse Autonome Nationale, fit un exposé sur la réforme du régime minier.

L'année 2010 a été riche en rebondissements : la sortie du rapport BUR, député UMP missionné par le Ministère de la Santé sur l'avenir du régime minier, fait couler beaucoup d'encre.

Il rappela les 3 points de revendications :

- que soit préservée la gratuité des soins de tous les affiliés du régime minier, que soit abrogé le décret du 31 décembre 2009 et rétablie la prestation du 2.2b.
- que l'avenir des CARMI, l'offre de soins du régime minier et l'emploi des salariés soient garantis dans le respect de la convention collective minière fondée sur le statut du mineur jusqu'à leur départ en retraite.
- que reprennent les négociations sur la revalorisation des retraites minières pour les mineurs ayant liquidé leur retraite avant 1987.

L'Assemblée Générale se termina par le verre de l'amitié.

Serge BOULINGUEZ

LE CONTRAIRE DE CHACUN POUR SOI

AG2R LA MONDIALE vous propose des offres de protection sociale conçues conjointement avec vos représentants et adaptées à vos besoins.

- Vous bénéficiez de la sécurité d'un leader de la protection sociale
- Notre mode de gestion paritaire et mutualiste vous garantit la prise en compte de vos intérêts
- Notre gamme complète de produits et de services couvre tous vos besoins en matière de prévoyance, de santé, de retraite, d'épargne, de dépendance et de services à la personne
- Nos 7000 collaborateurs partout en France vous accompagnent au quotidien

Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS
Direction des Accords Collectifs
01 76 60 85 32 dac-interpro@ag2rlamondiale.fr

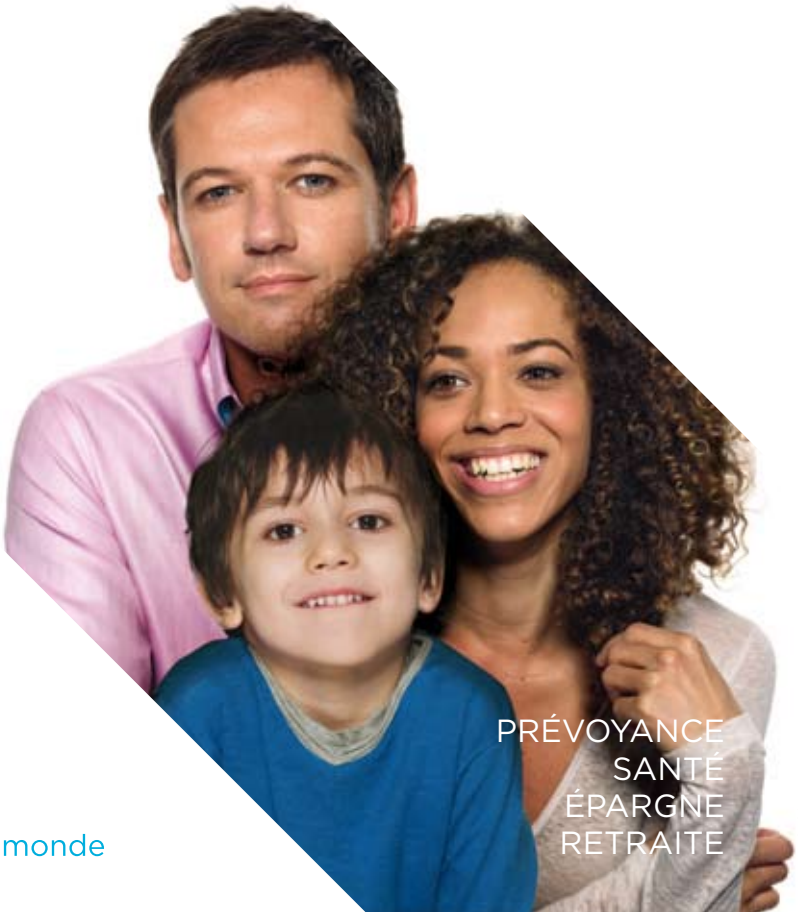

PHOTOS : ALM

AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

RCS Nanterre 542 051 180 - Harrison & Wolf